

# DEPECHE DE L'AGENCE FRANCE PRESSE

## LA CFDT ET LA CFTC SIGNENT L'ACCORD SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE ATTENTION - AJOUTE CFTC, ET LAURENT BERGER SUR L'ASSURANCE CHOMAGE

FRFR

FRS1256 0407 /AFP-VM15

PARIS, 26 fév 2018 (AFP) - Les directions de la CFDT et de la CFTC ont décidé lundi de signer l'accord sur la formation professionnelle conclu la semaine dernière avec le patronat, mais ont réservé leur réponse concernant celui sur l'assurance chômage.

"La CFDT, réunie en bureau national, a décidé de signer à l'unanimité" l'accord sur la formation, écrit-elle dans un communiqué. Le bureau confédéral de la CFTC a pris la même décision en début d'après-midi, a-t-on appris auprès d'un de ses membres.

Les deux syndicats emboîtent ainsi le pas de Force ouvrière, qui avait signé vendredi.

Selon la CFDT, l'accord "fait progresser les droits des salariés", en créant un "financement spécifique" pour le conseil en évolution professionnelle (CEP), en augmentant "de 50%" les droits cumulés par les salariés sur leur compte personnel de formation (CPF), en maintenant un "droit à la reconversion", et en donnant aux branches professionnelles "la responsabilité de l'apprentissage".

Le premier syndicat du secteur privé demande que "les dispositions de l'accord, favorables à la sécurisation du parcours des salariés, soient reprises dans le projet de loi que le gouvernement présentera dans quelques semaines".

La ministre du Travail Muriel Pénicaud a déjà prévenu jeudi, quelques heures avant le bouclage de l'accord, que le gouvernement ne le reprendrait pas dans sa totalité. Elle a promis "un big bang" de simplification du système de formation qu'elle doit annoncer mardi, estimant que les partenaires sociaux "n'ont pas traité" ce sujet.

Dans son communiqué, la CFDT "alerte sur la tentation d'un big bang", qui "pourrait conduire in fine à un nivellement des droits des salariés par le bas". Le syndicat se dit "prêt à aller encore plus loin" en matière de modernisation du système, "mais pas à tout casser, au risque d'une régression du droit des personnes, en particulier des plus fragiles au regard de l'emploi".

Concernant le deuxième accord, celui sur l'assurance chômage, la CFDT tempore.

"La CFDT a décidé de suspendre la signature de l'accord à ce que dira le gouvernement" sur "le respect de l'équilibre global de ce texte, notamment sur la lutte contre les contrats courts", a déclaré son secrétaire général Laurent Berger, sur la chaîne Youtube de la centrale. C'est seulement "une fois que le gouvernement aura dit ses intentions" que "la CFDT se positionnera sur sa signature ou non", a-t-il annoncé.

Même stratégie du côté de la CFTC. Selon son négociateur Eric Courpotin, le syndicat a aussi "décidé d'attendre les déclarations" de Muriel Pénicaud sur le sujet.

jah/db/DS